

## INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLE 2013-2016

### RÉGATE DE L'ESTUAIRE ENTREPRISES ET COMMERÇANTS LE DÉFI VOILES 2015 HONFLEUR

26 Septembre 2015

Lieu : Devant Honfleur et dans la baie de Seine

Autorité Organisatrice : **CERCLE NAUTIQUE DE HONFLEUR**

#### 1. REGLES APPLICABLES

- 1.1 - RCV 2013 / 2016  
- Règles Osiris 2015 et les règles Multi 2000 de l'AMH  
- Le règlement du Championnat de Baie de Seine 2015  
- L'armement de sécurité des voiliers participants à la régata doit être conforme :  
a) à leur règlement de classe pour toutes les séries monotypes acceptées comme telles.  
b) de plus, tous les bateaux doivent être en conformité avec la législation de leur pays.  
L'armement de sécurité doit être à bord depuis le départ du port jusqu'au retour au port.
- 1.2 A l'inscription, les concurrents devront présenter :  
Le certificat Osiris ou Multi 2000 à jour de leur bateau  
La liste d'équipage  
Les licences 2015 avec le visa médical de tous les membres de l'équipage  
Une autorisation parentale pour tous les concurrents mineurs

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Emplacement du tableau officiel d'informations : A l'intérieur des Greniers à Sel

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Emplacement du mât de pavillons : Pavillons envoyés à proximité du tableau officiel aux Greniers à Sel.

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Une ou plusieurs courses de type côtier et/ou de type parcours construits pour toutes les flottes sont prévues selon le programme suivant et pourront être modifiées en fonction des conditions météo:  
Pour les flottes 1 à 3 :  
- une première course de type parcours côtier de Honfleur en direction de la bouée « Semoy ».  
- une deuxième course de type banane construit ou côtier dans la zone de « Semoy » (si il y a le temps nécessaire).

#### Procédure de départ : Application de la RCV 26

Le départ de la course sera donné en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

Signal d'avertissement (envoi) « Pavillon de classe » 5 minutes

Signal préparatoire (envoi) Pavillon P ou I ou Z ou Noir 4 minutes

Signal préparatoire (affalé) Pavillon P ou I ou Z ou Noir 1 minute

Signal d'avertissement (affalé) « Pavillon de classe » 0 minute

Heure du premier signal d'avertissement: **10h30**

- 5.3 Heure du dernier signal d'avertissement: **15h30**

## 6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les suivants :

**Systèmes d'identification : Cagnard obligatoire remis à l'inscription (modification de la RCV 77). Ils devront veiller à ce qu'il soit bien fixé et maintenu lisible pendant toute la régates sous peine d'être non classé si le Comité de course ne peut lire le numéro à l'arrivée**

*Les pavillons de classe sont définis comme suit et seront utilisés en tant que « SIGNAUX D'AVERTISSEMENT »:*

La Flotte 3 pourra être incorporée à la flotte 1 et 2 en fonction du nombre d'inscrits dans cette flotte. Ceci sera précisé par avenant au plus tard le samedi 26 septembre 2015.

FLOTTE 1: HN brut ≤ 18.5 Pavillon N



FLOTTE 3: Sport Boats Pavillon CNH



FLOTTE 2: HN brut > 18.5 Pavillon C



## 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Zone de course**.

## 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours côtiers et bananes : voir annexes « parcours côtiers et parcours banane »

8.2 Signaux de parcours :

**Parcours Côtier : pavillon R : Les parcours côtiers sont définis dans l'annexe « Parcours Côtiers »**

**Le numéro des parcours** Côtier à effectuer sera affiché sur le bateau comité par des flammes numériques.

**Parcours Banane : pavillon Q** (voir annexe parcours banane).

8.3 Parcours Côtiers :

La bouée de dégagement sera une bouée cylindrique jaune.

Le pavillon vert hissé signifie que la Bouée de dégagement est à contourner et à laisser à TRIBORD.

L'absence du pavillon vert signifie que la Bouée de dégagement est à contourner et à laisser à BABORD.

Parcours Banane :

**Si un pavillon « Q » est envoyé sur le bateau comité, un ou plusieurs parcours « banane » seront proposés. (Voir Annexe Parcours Banane)**

## 9. MARQUES

9.1 Marques de départ **bouée conique Orange et Bateau Comité**

Marque de dégagement: **bouée cylindrique Jaune**

Marques de parcours : **bouées Orange**

Marques d'arrivée : **bouées cylindrique Jaune et un Bateau Comité**

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

La **zone interdite du Chenal de Rouen** (voir 18.5) constitue un *obstacle*, sauf dans le cas des exceptions définies au paragraphe 18.5.

La **Digue basse du Nord** (submersible) matérialisée par des pieux de couleur blanche ou noire, est considérée comme un *obstacle* (quelle que soit la hauteur d'eau).

La **zone de fond malsain** située **10 mètres au Nord de la bouée n°6** du Chenal de Rouen, est considérée comme un *obstacle* (quelle que soit la hauteur d'eau).

## 11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ située à l'extrémité bâbord.

11.2 Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **6 minutes** après son signal de départ sera classé DNS.

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.

## 13. L'ARRIVEE

### Parcours côtiers :

Entre un bateau arborant un pavillon orange et la marque d'arrivée (Bouée cylindrique jaune). Si réduction de parcours entre la marque de parcours et le bateau comité arborant le pavillon S.

**Parcours « banane » : (Voir annexe parcours banane)**

## 14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour toutes les flottes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Temps limite :

Classe	Temps limite pour la marque 1 (parcours banane) ou bouée de dégagement
Toutes	<b>1 heure</b>

15.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 30% du temps de course du premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

**S'agissant de la dernière course, la ligne sera fermée quelque soit le nombre de concurrents l'ayant franchie ou ne l'ayant pas franchie à 17h.**

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

Un bateau ayant l'intention de réclamer, devra impérativement en aviser oralement le Comité de Course, au moment de son arrivée, en mettant en évidence son pavillon rouge, jusqu'à ce que le Comité de Course en accuse oralement réception, (modification à la règle 61.1(a)).

- 16.1 Emplacement du secrétariat du jury : Locaux du CNH
- 16.2 Heure limite de dépôt des réclamations : **19h30**
- 16.3 Emplacement du local du jury : Locaux du CNH

## 17. CLASSEMENT

- 17.1 Nombre de course pour valider l'épreuve : 1

## 18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Modalités du contrôle à la sortie et au retour :

Avant la procédure de départ, les concurrents devront émarger aux Greniers à Sel. En cas d'impossibilité, ils devront se présenter auprès du bateau comité et signaler leur intention de prendre le départ.

Au retour à terre et avant l'heure limite de dépôt des réclamations, les concurrents devront venir aux Greniers à sel signer une feuille d'émargement retour.

Les concurrents qui ne rentrent pas au port de Honfleur devront après la course, venir se présenter auprès du Bateau comité et signaler leur intention de se rendre dans un autre port. Tout manquement à ces deux démarches (avant le départ et après l'arrivée) sera pénalisé sans instruction à la discrétion du Jury.

- 18.3 Canal VHF : 06

Lors des sasses les concurrents doivent se brancher sur le canal 17

Un peu avant et durant le passage du chenal de Rouen entre Amfard Sud-ouest et la bouée n°7, les concurrents doivent **veiller** sur le canal 73.

- 18.4 Utilisation du Bout dehors: En dehors de périodes où il sert à envoyer, porter ou affaler le spi, le bout dehors doit être dans sa position la plus rétractée.

- 18.5 **Zone interdite :**

Le **Chenal de Rouen**, tel que **délimité par les bouées de chenal**, est interdit à la navigation sous peine de **disqualification sans instruction par le jury**. Il est délimité au Nord par les bouées de chenal numérotées pair de 4 à 22 sur les cartes et au Sud par les bouées vertes de balisage latéral tribord, ainsi que par les lignes virtuelles reliant ces bouées.

**Exceptions :**

**Sas de Honfleur :** pour accéder au sas et en sortir, les bateaux devront couper le chenal en groupe et seulement après accord du radar de Rouen (canal VHF 73).

**Rejoindre la baie de Seine :** à l'occasion du franchissement du chenal de Rouen pour rejoindre la baie de Seine, un bateau devra différer sa traversée du chenal tant qu'il n'est pas certain qu'il pourra le faire sans gêner le passage des navires. Le Comité pourra réclamer contre tout bateau ne respectant pas cette condition, ou évoluant de manière dangereuse à l'intérieur du chenal. De plus, un bateau devra se conformer aux consignes d'un bateau du Comité, lui enjoignant verbalement de ne pas pénétrer dans le chenal à un moment donné, ou de manœuvrer pour en ressortir sous peine de **disqualification sans instructions**.

- 18.6 Les bateaux devront avoir une quantité de carburant suffisante et nécessaire à rallier le port de Honfleur depuis le départ (le matin) et jusqu'au retour (le soir) et ce quel que soit les conditions météo.

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.2 Heure d'affichage des coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés :

09h00 le samedi 26 septembre 2015.

Heure limite pour réclamer sur les coefficients : **10h00 le samedi 26 septembre 2015.**

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés par le port du pavillon CCI de l'ESTUAIRE ou PAYS D'AUGE.

**27. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**28. PRIX**

Résultats, remises des prix, apéritifs à partir de **20h00** aux Greniers à Sel

**29. DECISION DE PARTICIPER**

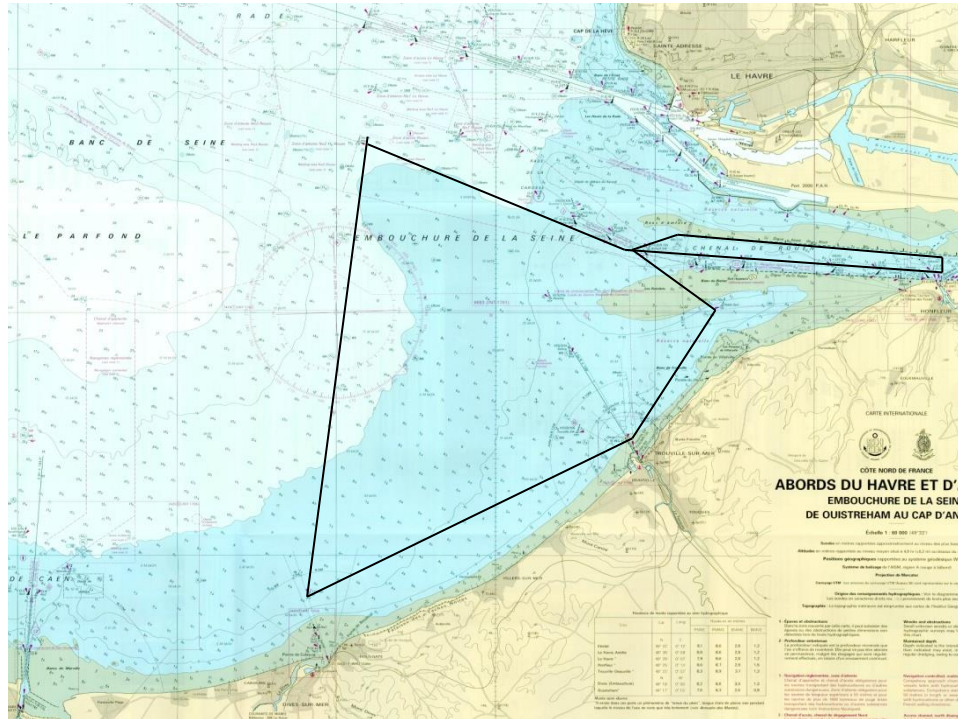
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**ARBITRES DESIGNES**

Président du Comité de Course : Alexandre BOUCHARD

Président du Jury : François CATHERINE

## ANNEXE ZONES DE COURSE



**Bouée 20 du chenal de Rouen**

**Début Digue basse du Nord : 49°25,7 N - 00°13,9 E et Digue  
Bouée Amfard Sud Ouest : 49°26,306 N - 00°04,787 E**

**Bouée N° 5 du chenal de Rouen : 49°26'504 N - 00°3,595 E**

**Bouée RP : 49°28,618 N - 00°01,184 W**

**Bouée RNA : 49°28,515 N - 00°04,320 W**

**Bouée D1 (Dives-sur-mer) : 49°19,2 N - 00°05,8 W**

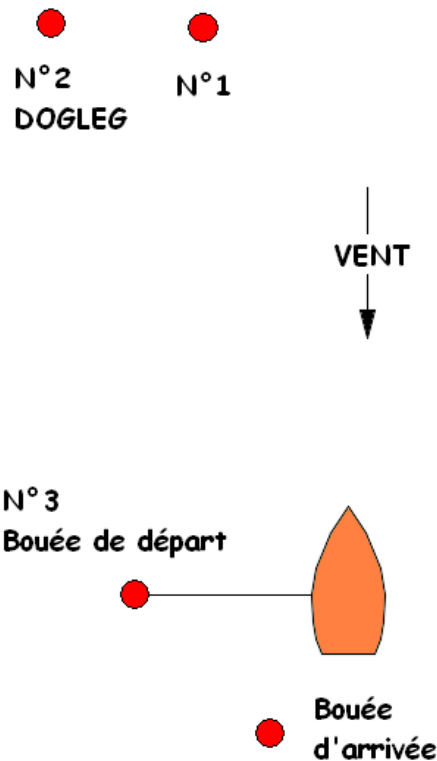
**Balise Est du port de Deauville : 49°22,4 N – 00°04,1 E**

**Bouée Ratier SUD : 49°25,144 N 00°07,089**

**Digue du Ratier jusqu'à l'emplacement du Feu de sa balise A : 49°25,937 N - 00°06,586 E  
(Attention : la balise A est hors service)**

**Bouée 20 du chenal de Rouen**

## ANNEXE PARCOURS BANANE Pavillon Q



**Les marques de parcours sont à contourner en les laissant à bâbord**

### Parcours :

- Départ (bouée conique orange)
- Marque 1 (grosse bouée conique orange)
- Marque 2 (grosse bouée cylindrique jaune)
- Marque 3 (bouée conique orange)
- Marque 1
- Marque 2
- Marque 3
- Arrivée (bouée cylindrique jaune)

### Marques :

- N°1 : grosse bouée conique orange
- N°2 : grosse bouée cylindrique jaune
- N°3 : grosse bouée conique orange
- Arrivée : bouée cylindrique jaune

### Départ :

Entre le mât portant un pavillon orange sur le bateau comité à tribord et le côté parcours de la marque de départ à bâbord. (marque N°3)

### Arrivée :

Située sous le vent du bateau comité

Entre le mât portant un pavillon orange sur le bateau comité et le côté parcours de la bouée d'arrivée

**ANNEXE PARCOURS COTIERS**  
**Pavillon R**

**Parcours 01 (environ 12 milles):**

**Départ (devant Honfleur)**

Bouée de dégagement (éventuellement)

Naviguer au Nord du Chenal

Porte entre Amfard à laisser à Bâbord et N°5 à laisser à Tribord

Bouée Gonflable conique orange (environ 1 mille au nord de Ratelets, position approximative 49°26'00N ; 00°01'00E) à contourner en la laissant à Bâbord

Sémoy à contourner en la laissant à Tribord

**Arrivée (environ 2 milles dans l'Ouest de la marque Semoy)**

**Parcours 02 (environ 17 milles):**

**Départ (devant Honfleur)**

Bouée de dégagement (éventuellement)

Naviguer au Nord du Chenal

Porte entre Amfard à laisser à Bâbord et N°5 à laisser à Tribord

Bouée Gonflable conique orange (environ 1 mille au nord de Ratelets, position approximative 49°26'00N ; 00°01'00E) à contourner en la laissant à Bâbord

Trouville Sud-Ouest à contourner en la laissant à Tribord

Ratelets à contourner en la laissant à Tribord

Sémoy à contourner en la laissant à Tribord

**Arrivée (environ 2 milles dans l'Ouest de la marque Semoy)**

**Parcours 03 (environ 6 milles) :**

**Départ (Environ 2 milles dans l'Ouest de la Marque Semoy)**

Bouée de dégagement (éventuellement)

Ratelets à contourner en la laissant à Tribord

Sémoy à contourner en la laissant à Tribord

Bouée Gonflable conique orange (environ 1 mille au nord de Ratelets, position approximative 49°26'00N ; 00°01'00E) à contourner en la laissant à Tribord)

**Arrivée (environ 1 mille dans le Nord-Est de la marque gonflable Orange)**

**Parcours 04 (environ 9 milles) :**

**Départ (Environ 2 milles dans l'Ouest de la Marque Semoy)**

Bouée de dégagement (éventuellement)

Ratelets à contourner en la laissant à Tribord

Trouville Sud-Ouest à contourner en la laissant à Tribord

Bouée Gonflable conique orange (environ 1 mille au nord de Ratelets, position approximative 49°26'00N ; 00°01'00E) à contourner en la laissant à Tribord)

**Arrivée (environ 1 mille dans le Nord-Est de la marque gonflable Orange)**